

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1963 B 00438

Numéro SIREN : 639 804 384

Nom ou dénomination : SAFRAN AEROTECHNICS

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2021 sous le numéro de dépôt 20039

SAFRAN AEROTECHNICS

Société par actions simplifiée au capital de 20.399.408 euros

Siège social : 61, rue Pierre Curie, 78370 Plaisir

639 804 384 RCS Versailles

COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2020

Certifiés conformes par le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. W. ...', is written over a faint, illegible stamp or watermark.

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

SAFRAN AEROTECHNICS
61 RUE PIERRE CURIE
78370 PLAISIR

A. ETATS FINANCIERS

B. ANNEXE

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	6
2.	PRINCIPES COMPTABLES.....	8
3.	NOTES SUR LE BILAN.....	16
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	22
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	25

20

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

A – ETATS FINANCIERS

Dr

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

Compte de résultat au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2019	31.12.2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	364 617	278 688
Production stockée		6 597	(7 812)
Production immobilisée		0	0
Subvention d'exploitation		3 991	2 613
Transfert de charge d'exploitation	4.2	0	0
Reprises sur provisions et dépréciations		0	0
Amortissement/dépréciation des immobilisations		0	0
Dépréciation de l'actif circulant		1 107	0
Provisions pour risques et charges		3 105	8 507
Autres produits		10 630	7 323
Produits d'exploitation (1)		390 048	289 319
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommation de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement		141 961	94 237
Matières premières		0	0
Autres approvisionnements		9 647	3 834
Variation des stocks d'approvisionnements		(4 745)	3 169
Achats de sous-traitance		27 798	15 640
Achats non stockés de matières et fournitures		0	0
Services extérieurs		31 059	29 036
Impôts, taxes et versements assimilés		8 524	5 422
Charges de personnel		0	0
Salaires et traitements		59 058	54 754
Charges sociales		27 550	28 491
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		0	0
Amortissement/dépréciation des immobilisations		7 044	6 371
Dépréciation de l'actif circulant		306	609
Provisions pour risques et charges		9 844	7 526
Autres charges et produits financiers		0	0
Autres charges		856	219
Charges d'exploitation (2)		318 903	249 308
Résultat d'exploitation (1) - (2)		71 145	40 011
Produits financiers		23 550	26 407
Charges financières		1 636	559
Résultat financier	4.3	21 914	25 848
Résultat courant (avant impôts)		93 059	65 859
Produits exceptionnels		43638,22	31 927
Charges exceptionnelles		43644,454	29 558
Résultat exceptionnel	4.4	(6)	2 370
Participation		7 279	4 100
Impôts	4.5	20 073	11 204
Total des produits		457 236	347 653
Total des charges		391 535	294 729
Résultat net (profit)		65 701	52 924

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF	Note	31.12.2019	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	2 735	20 083	17 326	2 757
Immobilisations corporelles	3.1	39 090	130 864	94 145	36 719
Immobilisations financières	3.1	129 098	58 402		58 402
Titres de participations					
Autres immobilisations financières					
Actif immobilisé		170 924	209 350	111 471	97 879
Stocks et en-cours	3.2	94 700	95 926	12 498	83 428
Avances et acomptes versés sur commandes		144	416		416
Créances d'exploitation	3.3	121 559	88 913	887	88 025
Créances diverses	3.3	28 283	8 559		8 559
Valeurs de placement	3.4	139 919	109 822		109 822
Disponibilités	3.4	2			
Charges constatées d'avance	3.6	212	141		141
Actif circulant		384 819	303 776	13 385	290 391
Prime de remboursement des emprunts	3.7				
Ecart de conversion - Actif	3.7				1 422
Total actif		555 743	513 126	124 856	389 692

PASSIF	Note	31.12.2019	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	20 399	20 399
Autres éléments de capitaux propres	3.8	278 591	171 115
Résultat de l'exercice	3.8	65 701	52 924
Capitaux propres		364 691	244 439
Avances et dettes conditionnées			
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	3.9	26 367	25 608
Emprunts obligataire	3.10		
Dettes financières	3.10	9 298	9 162
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3.10	39 784	44 310
Dettes d'exploitation	3.10	84 271	57 222
Dettes diverses	3.10	23 468	2 153
Produits constatés d'avance	3.11	6 197	6 799
Dettes financières, d'exploitation et diverses		189 384	145 253
Ecart de conversion - Passif	3.12	1 668	0
Total passif		555 743	389 692

SV

B – ANNEXES

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Ce qui exonère Safran Aerotechnics de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Aerotechnics sera dénommée la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 389 692 M euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 52 924 M euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Note 1 - Impacts de la pandémie Covid-19

La pandémie Covid-19 qui a débuté en Chine en décembre 2019, a impacté fortement le trafic aérien et le secteur de l'aéronautique au niveau mondial et a donc eu, des répercussions sur les activités de la société.

1.a. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET LIQUIDITÉS

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

1.b. PLAN D'ADAPTATION

Après avoir mis œuvre des dispositifs d'activité partielle aux deuxième et troisième trimestres 2020, la société a déployé le dispositif d'Activité Partielle Longue Durée à partir du 1^{er} octobre 2020.

L'indemnisation de l'Etat au titre des différents dispositifs d'activité partielle a été comptabilisée en diminution des charges de personnel et s'élève à 2 193 k€ au titre de l'exercice 2020.

Un accord sur la Transformation d'Activité a été conclu le 8 juillet 2020 entre la Direction et les organisations syndicales représentatives. Les objectifs de cet accord sont d'adapter les coûts de la Société à la situation actuelle tout en préservant l'emploi et les compétences afin de conserver une capacité de rebond.

2

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

Cet accord fixe un cadre au déploiement du dispositif d'activité partielle Longue Durée institué par la loi du 17 juin 2020.

Il court pour une durée déterminée allant jusqu'au 31 décembre 2021.

Les mesures de cet accord sont :

- Incitation au départ volontaire en retraite pour accélérer les fins de carrière des salariés ;
- Incitation à la mobilité interne et externe, via des possibilités de détachements ou de congés spéciaux notamment ;
- Plafonnement de l'intéressement pour 2020 et 2021 ;
- Suspension des mesures d'abondement sur épargne salariale investie en 2021 ;
- Suspension des cotisations de retraite supplémentaire des ingénieurs et cadres sur 2021 ;
- Recours à la formation et aux nouveaux dispositifs mis à disposition des entreprises.

Cet accord intègre une clause dite « de retour à meilleure fortune » permettant de lever partiellement ou totalement certaines mesures en 2021 en fonction du niveau possible de reprise de l'activité de la Société.

Un bilan d'application permettra d'apprécier fin 2021, le cas échéant, selon l'évolution de la situation, s'il convient ou non de prolonger cet accord ou d'en conclure un nouveau.

Au 31 décembre 2020, les coûts de la période concernant les incitations au départ volontaire en retraite et à la mobilité externe ont été comptabilisés en charges de personnel pour 0 K€.

Les coûts relatifs aux départs durant l'année 2021 ont été quant à eux, provisionnés pour un montant de 1 365 k€.

Ces derniers sont présentés dans le tableau des « Provisions pour risques et charges ».

1.c. PRESENTATION DES IMPACTS COVID-19

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

1.d. AUTRES ACTIFS

Créances Clients

La Société a renforcé le suivi de ses risques clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs.

55

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Règles et méthodes comptables

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2020).

Les recommandations et observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de un à trois ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Le montant de l'exercice 2020 représente un total de 44 483k€.

2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique, à l'exception de celles acquises avant le 31 décembre 1976 qui font l'objet d'une réévaluation dans les sociétés françaises possédant des actifs immobilisés à cette date, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

2.3.1. Amortissements

Les immobilisations corporelles font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les amortissements correspondent au mode dégressif ou au mode linéaire et aux taux habituels dans la profession :

- . constructions, agencements, installations 10 à 20 ans
- . installations techniques, matériel et outillage 3 à 10 ans
- . autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans

L'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est considéré comme dérogatoire pour toutes les immobilisations.

2.3.2 Dépréciations

Néant

2.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

18

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

2.5. Stocks et travaux en cours

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût de revient standard (coût d'acquisition ou de production standard), ajusté de la différence entre le coût réel vs coût standard ainsi que la revalorisation lié au dollar. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

2.5.2 Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6 Créances et dettes

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée en fonction du risque encouru.

La société applique un calcul de dépréciation statistique qui prend à 100% toutes les factures client de plus de 2 ans

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans un compte courant de garantie de change.

2.7 Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société et des fonds de caisse.

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

2.8 Autres créances

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste « Autres Créances » ou « Autres Dettes » (le cas échéant) est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9 Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10 Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- coûts de réaménagement des sites à effectuer pour répondre aux obligations de remise en état des lieux d'exploitation telles que définies par les arrêtés préfectoraux,
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

2.11.1 Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons d'équipements. Elles couvrent généralement quatre ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.11.2 Pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.11.3 Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

SR

2.11 Autres fonds propres (type : Avances remboursables)

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense (le cas échéant), sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Dettes Financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.12 Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats.

Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison et/ou d'engagement de livraison en euro, est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

2.13 Contrats long terme

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, et sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaires afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée charge.

2.14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des ventes de biens et de services, ainsi que les produits de redevances et de licences. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.

- Des contrats considérés à long terme dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement (voir 2.13)

Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

2.15 Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 DU 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.16 Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

✓

Comptes annuels 2020

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeurs brutes

	31.12.2019	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement					
Concessions et droits similaires	16 255		117		16 372
Fonds de commerce et droit au bail	0				0
Autres immobilisations incorporelles	1 702	0			1 702
Immobilisations incorporelles en cours	1 467	660	(117)		2 010
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations incorporelles	19 423	660	0	0	20 083
Terrains					
Terrains	2 881				2 881
Constructions					
Constructions	44 439		295	(551)	44 183
Installations, matériel, outillages					
Installations, matériel, outillages	62 566		863	(983)	62 447
Autres immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	7 947		138	(36)	8 049
Immobilisations corporelles en cours					
Immobilisations corporelles en cours	10 498	4 102	(1 296)		13 305
Avances et acomptes					0
Immobilisations corporelles	128 331	4 102	0	-1 570	130 864
Participations financières					
Participations financières	128 827			(70 696)	68 131
Créances rattachées à des participations					
Créances rattachées à des participations	6				6
Autres immobilisations financières					
Autres immobilisations financières	265				265
Immobilisations financières	129 098	0	0	-70 696	58 402

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

Amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2020
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	15 488	389				15 877
Fonds de commerce et droit au bail	0					0
Autres immobilisations incorporelles	1 199	249				1 448
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations incorporelles	16 688	638	0	0	0	17 326
Terrains	0					0
Constructions	32 487	1 854			-264	34 077
Installations, matériel, outillages	50 268	3 329			-529	53 067
Autres immobilisations corporelles	6 486	550			-35	7 001
Immobilisations corporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations corporelles	89 241	5 733	0	0	-828	94 145

Tableau des filiales et participations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital (hors résultat)	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brut	Net					
Dénomination - siège social										
SAFRAN AEROSYSTEMS FLUID	945	6 295	100%	6 095	6 095			19 693	1 109	
SAFRAN AEROSYSTEMS HYDRAULICS	7 000	6 761	100%	14 390	14 390			34 104	(2 472)	
SAFRAN ELECTRONICS POWER	19 428	197 378	18,48%	37 645	37 645			639 955	10 212	

3.2 Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	59 487	56 319
Produits finis	31 059	27 654
En-cours de production	16 249	11 842
Marchandises	110	110
Total	106 905	95 925

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

3.3 Créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2020	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	416	416		
Créances clients et comptes rattachés	88 913	88 913		
Créances fiscales et sociales	8 496	8 496		
Autres créances d'exploitation	63	63		
Créances d'exploitation	97 887	97 887		
Créances diverses				
Charges constatées d'avance	141	141		
Ecart de conversion actif				
Créances diverses	141	141		
Dépréciations	(887)	(887)		
Total	97 141	97 141		

3.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Valeurs mobilières de placement	139 919	109 822
Disponibilités	2	0
Valeur mobilières de placement et disponibilités	139 921-	109 822-

3.5 Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières	0	0
Créances d'exploitation	47 693	33 192
Autres créances	3 322	1 553
Total	51 015	34 745

3.6 Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2020 sont de 141 K€.

3.7 Ecart de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Néant

82

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

3.8 Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 274 963			16 €
Actions de présence				

(en milliers d'euros)	31.12.2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Apport/Fusion	31.12.2020
Capital social	20399					20 399
Autres éléments de capitaux propres						
Primes d'émission de fusion, d'apport	66258					66258
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	2040					2040
Réserves indisponibles						
Réserve statutaire et contractuelle						
Réserves réglementées						
Autres réserves	96990					96990
Report à nouveau	108369	-36296			-70696	1377
Acompte sur dividendes						
Subventions d'investissements						
Provisions réglementées	4934		533	-1016		4451
Résultat de l'exercice	65701	-65701	52924			52924
Total	364 691-	(101 997)	53 457-	(1 016)	(70 696)	244 439-

18

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

3.9 Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	Dotations	Reprises		31.12.2020
			sans objet	avec utilisation	
Amortissements dérogatoires	4552	436		(978)	4 010
Autres provisions réglementées	109				109
Total provisions réglementées					
Total provisions réglementées	4661	435,69	0	(978)	4 119
Garanties de fonctionnement	3571	1 327		(1 031)	3 867
Garanties financières					
Prestations à fournir					
Engagements de retraite et assimilés	9112	1308		(335)	10085
ATA		1364			1364
Contrats commerciaux et créances à long terme					
Pertes à terminaison et pertes en carnet	12007	3197	(6 110)	(656)	8438
Litiges	510				510
Médailles du travail	835	100		(30)	905
Autres	330	453		(345)	438
Total provisions pour risques et charges	26 365	7 749	(6 110)	(2 397)	25 607
Résultat d'exploitation		7 526	(6 110)	(2 397)	
Résultat financier		87			
Résultat exceptionnel		135			
Total		7 748	(6 110)	(2 397)	

Engagements de retraite et assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Taux d'actualisation	0,60%	0,50%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	1,50%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge 1,12% - 5%	Table par âge 1,12% - 5%
Age probable de départ personnel cadre	64	64
Age probable de départ personnel non cadre	62	62
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015 TGHF05	INSEE 2013-2015 TGHF05

02

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(13 977)	(13 778)	0	(13 778)
Valeur de marché des actifs de couverture	0	0	0	0
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(13 977)	(13 778)	0	(13 778)
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	4 863	3 691	0	3 691
Engagements provisionnés au bilan	(9 114)	(10 087)	0	(10 087)
Coût des services rendus	834	1 025	0	1 025
Coût financier	173	82	0	82
Amortissement des écarts actuariels	126	201	0	201
Evénements spéciaux	0	0	0	0
Charge	1 134	1 308	0	1 308
Rendement attendu des actifs de couverture	0	0	0	0
Prestations payées	(428)	(335)	0	(335)
Variation de provision - dotation (reprise)	706	973	0	973

3.10 Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2020	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	1		
Billets non garantie de trésorerie				
Emprunts et dettes financières divers				
Dépôts et cautionnements reçus				
Avances de l'Etat	8 984	100	8 884	
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus	177	177		
Dettes financières	9 162	278	8 884	0
Avances et acomptes reçus sur des encours	44 310	40 790	2 199	1 321
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 783	29 783		
Dettes fiscales et sociales	27 439	27 439		
Autres dettes d'exploitation	2 153	2 153		
Dette d'exploitation	103 685	100 165	2 199	1 321
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Ecart de conversion passif				
Dettes financières, d'exploitations et diverses				
Produits constatés d'avance	6 798	6 798		
Total	119 645	107 241	11 083	1 321

15

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

3.11 Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Dettes financières (intérêts courus)	177,0	177,0
dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 952,0	8 976,0
Dettes sociales	27 311,0	21 513,0
Dettes fiscales	4 344,0	1 463,0
Autres dettes	1 857,0	1 534,0
Total	56 641-	33 663-

3.12 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2020 sont de 6 799 K€.

3.13 Ecarts de conversion passif

Néant

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Première monte, produits et prestations associés	311 750,0	227 804,0
Vente d'équipements de défense et sécurité		
Services	26 357,0	23 123,0
Ventes d'études	26 510,0	27 761,0
Autres		
Total	364 617-	278 688-

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
France	207 836,0	186 103,0
Export	156 781,0	92 585,0
Total	364 617-	278 688-

4.2. Transfert de charges

Les transferts de charge de l'exercice sont de 0 K€.

8/

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

4.3. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Dividendes reçus et autres produits de participation	23 204,0	25 942,0
Intérêts et produits assimilés	4,0	12,0
Dépréciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financières		
Différences positives de change	342,0	453,0
Produits financiers	23 550-	26 407-
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières	184	87
Intérêts et charges assimilés	340	0
Différences négatives de change	1 113	472
Charges financières	1 637-	559-
Résultat financier	21 913-	25 848-

4.4. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Variation des provisions réglementées	(4,0)	407,0
Produits sur opérations de gestion	32,0	601,0
Produits sur opérations en capital	42 536,0	30 348,0
Charges sur opérations de gestion	(7,0)	(64,0)
Charges sur opérations en capital	(42 563,0)	(28 923,0)
Autres		
Produits exceptionnels	(6)	2 369-

4.5. Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	61 759,0	(12 802,0)	48 957,0
Exceptionnel	2 370,0		2 370,0
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	1 599,0		1 599,0
Total	65 728-	(12 802)	52 926,0

13

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

4.6. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	
ACCROISSEMENT	
Provisions réglementées	
Autres	10,0
Participation	4 105,0
Contribution sociale de solidarité	432,0
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	2 672,0
...	
Ecarts latents de taux de change	
Total	7 219-
ACCROISSEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	
ALLEGEMENTS	
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation	
Contribution sociale de solidarité	569
Provisions pour perte de change	
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	335
Autres provisions	10
Provisions sur actif circulant	
Participation	5631
Provision pour dépréciation clients	
Ecarts de change latents	
Total	6545
ALLEGEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	
Déficit reportable	
Amortissements réputés différés	
Total	0

av

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019 Total	31.12.2020 Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Garanties de restitutions d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution	307	16 667	159	16 508	
Garanties de dispenses de garanties	2876	2 876		2876	
Autres engagements donnés	924	291	165	126	
Total engagements donnés	4 107	19 834	324	19 510	-
Garantie de restitutions d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution					
Garanties de dispenses de garanties					
Autres engagements reçus		119	119		
Total engagements reçus	-	119	119	0	0

5.1.1 Engagements de crédit-bail

Néant

5.1.2 Autres engagements commerciaux

Néant

5.1.3 Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2020, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

-1 EUR = 1,17 USD

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2021 : 1 EUR = 1,16 USD
- 2021 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2020 du groupe Safran
- 2022 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2020 du groupe Safran

5.1.4 Autres engagements financiers donnés ou reçus

Néant

5.2 Litiges

Néant

5.3 Effectif moyen

	31.12.2019	31.12.2020
Ingénieurs et cadres	561	534
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	465	438
Ouvriers	165	163
Effectif salarié	1 191	1 135
Personnel mis à disposition	129	
Effectif total	1 320	1 135

5.4 Rémunération des dirigeants

« La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle »

5.5 Transactions avec parties liées

Néant

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

5.6 Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Néant

5.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

5.8 Evènements post-clôture :

Pas d'évènement significatif

71



Safran Aerotechnics

(Anciennement Zodiac Aerotechnics)

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Safran Aerotechnics (Anciennement Zodiac Aerotechnics)

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Safran Aerotechnics,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Aerotechnics relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Pierre Lejeune

SAFRAN AEROTECHNICS
61 RUE PIERRE CURIE
78370 PLAISIR

A. ETATS FINANCIERS

B. ANNEXE

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	6
2.	PRINCIPES COMPTABLES	8
3.	NOTES SUR LE BILAN	16
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	22
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	25

A – ETATS FINANCIERS

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

Compte de résultat au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2019	31.12.2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	364 617	278 688
Production stockée		6 597	(7 812)
Production immobilisée		0	0
Subvention d'exploitation		3 991	2 613
Transfert de charge d'exploitation	4.2	0	0
Reprises sur provisions et dépréciations		0	0
Amortissement/dépréciation des immobilisations		0	0
Dépréciation de l'actif circulant		1 107	0
Provisions pour risques et charges		3 105	8 507
Autres produits		10 630	7 323
Produits d'exploitation (1)		390 048	289 319
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommation de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement		141 961	94 237
Matières premières		0	0
Autres approvisionnements		9 647	3 834
Variation des stocks d'approvisionnements		(4 745)	3 169
Achats de sous-traitance		27 798	15 640
Achats non stockés de matières et fournitures		0	0
Services extérieurs		31 059	29 036
Impôts, taxes et versements assimilés		8 524	5 422
Charges de personnel		0	0
Salaires et traitements		59 058	54 754
Charges sociales		27 550	28 491
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		0	0
Amortissement/dépréciation des immobilisations		7 044	6 371
Dépréciation de l'actif circulant		306	609
Provisions pour risques et charges		9 844	7 526
Autres charges et produits financiers		0	0
Autres charges		856	219
Charges d'exploitation (2)		318 903	249 308
Résultat d'exploitation (1) - (2)		71 145	40 011
Produits financiers		23 550	26 407
Charges financières		1 636	559
Résultat financier	4.3	21 914	25 848
Résultat courant (avant impôts)		93 059	65 859
Produits exceptionnels		43638,22	31 927
Charges exceptionnelles		43644,454	29 558
Résultat exceptionnel	4.4	(6)	2 370
Participation		7 279	4 100
Impôts	4.5	20 073	11 204
Total des produits		457 236	347 653
Total des charges		391 535	294 729
Résultat net (profit)		65 701	52 924

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF	Note	31.12.2019	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	2 735	20 083	17 326	2 757
Immobilisations corporelles	3.1	39 090	130 864	94 145	36 719
Immobilisations financières	3.1	129 098	58 402		58 402
Titres de participations					
Autres immobilisations financières					
Actif immobilisé		170 924	209 350	111 471	97 879
Stocks et en-cours	3.2	94 700	95 926	12 498	83 428
Avances et acomptes versés sur commandes		144	416		416
Créances d'exploitation	3.3	121 559	88 913	887	88 025
Créances diverses	3.3	28 283	8 559		8 559
Valeurs de placement	3.4	139 919	109 822		109 822
Disponibilités	3.4	2			
Charges constatées d'avance	3.6	212	141		141
Actif circulant		384 819	303 776	13 385	290 391
Prime de remboursement des emprunts	3.7				
Ecart de conversion - Actif	3.7				1 422
Total actif		555 743	513 126	124 856	389 692

PASSIF	Note	31.12.2019	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	20 399	20 399
Autres éléments de capitaux propres	3.8	278 591	171 115
Résultat de l'exercice	3.8	65 701	52 924
Capitaux propres		364 691	244 439
Avances et dettes conditionnées			
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	3.9	26 367	25 608
Emprunts obligataire	3.10		
Dettes financières	3.10	9 298	9 162
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3.10	39 784	44 310
Dettes d'exploitation	3.10	84 271	57 222
Dettes diverses	3.10	23 468	2 153
Produits constatés d'avance	3.11	6 197	6 799
Dettes financières, d'exploitation et diverses		189 384	145 253
Ecart de conversion - Passif	3.12	1 668	0
Total passif		555 743	389 692

B – ANNEXES

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Ce qui exonère Safran Aerotechnics de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Aerotechnics sera dénommée la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 389 692 M euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 52 924 M euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Note 1 - Impacts de la pandémie Covid-19

La pandémie Covid-19 qui a débuté en Chine en décembre 2019, a impacté fortement le trafic aérien et le secteur de l'aéronautique au niveau mondial et a donc eu, des répercussions sur les activités de la société.

1.a. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET LIQUIDITÉS

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

1.b. PLAN D'ADAPTATION

Après avoir mis œuvre des dispositifs d'activité partielle aux deuxième et troisième trimestres 2020, la société a déployé le dispositif d'Activité Partielle Longue Durée à partir du 1^{er} octobre 2020.

L'indemnisation de l'Etat au titre des différents dispositifs d'activité partielle a été comptabilisée en diminution des charges de personnel et s'élève à 2 193 k€ au titre de l'exercice 2020.

Un accord sur la Transformation d'Activité a été conclu le 8 juillet 2020 entre la Direction et les organisations syndicales représentatives. Les objectifs de cet accord sont d'adapter les coûts de la Société à la situation actuelle tout en préservant l'emploi et les compétences afin de conserver une capacité de rebond.

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

Cet accord fixe un cadre au déploiement du dispositif d'activité partielle Longue Durée institué par la loi du 17 juin 2020.

Il court pour une durée déterminée allant jusqu'au 31 décembre 2021.

Les mesures de cet accord sont :

- Incitation au départ volontaire en retraite pour accélérer les fins de carrière des salariés ;
- Incitation à la mobilité interne et externe, via des possibilités de détachements ou de congés spéciaux notamment ;
- Plafonnement de l'intéressement pour 2020 et 2021 ;
- Suspension des mesures d'abondement sur épargne salariale investie en 2021 ;
- Suspension des cotisations de retraite supplémentaire des ingénieurs et cadres sur 2021 ;
- Recours à la formation et aux nouveaux dispositifs mis à disposition des entreprises.

Cet accord intègre une clause dite « de retour à meilleure fortune » permettant de lever partiellement ou totalement certaines mesures en 2021 en fonction du niveau possible de reprise de l'activité de la Société.

Un bilan d'application permettra d'apprécier fin 2021, le cas échéant, selon l'évolution de la situation, s'il convient ou non de prolonger cet accord ou d'en conclure un nouveau.

Au 31 décembre 2020, les coûts de la période concernant les incitations au départ volontaire en retraite et à la mobilité externe ont été comptabilisés en charges de personnel pour 0 K€.

Les coûts relatifs aux départs durant l'année 2021 ont été quant à eux, provisionnés pour un montant de 1 365 k€.

Ces derniers sont présentés dans le tableau des « Provisions pour risques et charges ».

1.c. PRESENTATION DES IMPACTS COVID-19

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

1.d. AUTRES ACTIFS

Créances Clients

La Société a renforcé le suivi de ses risques clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Règles et méthodes comptables

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2020).

Les recommandations et observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de un à trois ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Le montant de l'exercice 2020 représente un total de 44 483k€.

2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique, à l'exception de celles acquises avant le 31 décembre 1976 qui font l'objet d'une réévaluation dans les sociétés françaises possédant des actifs immobilisés à cette date, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

2.3.1. Amortissements

Les immobilisations corporelles font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les amortissements correspondent au mode dégressif ou au mode linéaire et aux taux habituels dans la profession :

- . constructions, agencements, installations 10 à 20 ans
- . installations techniques, matériel et outillage 3 à 10 ans
- . autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans

L'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est considéré comme dérogatoire pour toutes les immobilisations.

2.3.2 Dépréciations

Néant

2.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. Stocks et travaux en cours

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût de revient standard (coût d'acquisition ou de production standard), ajusté de la différence entre le coût réel vs coût standard ainsi que la revalorisation lié au dollar. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

2.5.2 Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6 Créances et dettes

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée en fonction du risque encouru.

La société applique un calcul de dépréciation statistique qui prend à 100% toutes les factures client de plus de 2 ans

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans un compte courant de garantie de change.

2.7 Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société et des fonds de caisse.

2.8 Autres créances

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste « Autres Créances » ou « Autres Dettes » (le cas échéant) est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9 Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10 Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêt des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- coûts de réaménagement des sites à effectuer pour répondre aux obligations de remise en état des lieux d'exploitation telles que définies par les arrêtés préfectoraux,
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

2.11.1 Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons d'équipements. Elles couvrent généralement quatre ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.11.2 Pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.11.3 Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.11 Autres fonds propres (type : Avances remboursables)

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense (le cas échéant), sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Dettes Financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.12 Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats.

Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison et/ou d'engagement de livraison en euro, est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.13 Contrats long terme

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, et sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaires afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée charge.

2.14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des ventes de biens et de services, ainsi que les produits de redevances et de licences. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.

- Des contrats considérés à long terme dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement (voir 2.13)

Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

2.15 Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 DU 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.16 Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeurs brutes

	31.12.2019	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement					
Concessions et droits similaires	16 255		117		16 372
Fonds de commerce et droit au bail	0				0
Autres immobilisations incorporelles	1 702	0			1 702
Immobilisations incorporelles en cours	1 467	660	(117)		2 010
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations incorporelles	19 423	660	0	0	20 083
Terrains	2 881				2 881
Constructions	44 439		295	(551)	44 183
Installations, matériel, outillages	62 566		863	(983)	62 447
Autres immobilisations corporelles	7 947		138	(36)	8 049
Immobilisations corporelles en cours	10 498	4 102	(1 296)		13 305
Avances et acomptes					0
Immobilisations corporelles	128 331	4 102	0	-1 570	130 864
Participations financières	128 827			(70 696)	58 131
Créances rattachées à des participations	6				6
Autres immobilisations financières	265				265
Immobilisations financières	129 098	0	0	-70 696	58 402

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

Amortissements

	31.12.2019	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	15 488	389				15 877
Fonds de commerce et droit au bail	0					0
Autres immobilisations incorporelles	1 199	249				1 448
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations incorporelles	16 688	638	0	0	0	17 326
Terrains	0					0
Constructions	32 487	1 854			-264	34 077
Installations, matériel, outillages	50 268	3 329			-529	53 067
Autres immobilisations corporelles	6 486	550			-35	7 001
Immobilisations corporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations corporelles	89 241	5 733	0	0	-828	94 145

Tableau des filiales et participations

<i>(en milliers d'euros)</i> Dénomination - siège social	Capital	Capitaux propres autres que le capital (hors résultat)	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brut	Net					
SAFRAN AEROSYSTEMS FLUID	945	6 295	100%	6 095	6 095			19 693	1 109	
SAFRAN AEROSYSTEMS HYDRAULICS	7 000	6 761	100%	14 390	14 390			34 104	(2 472)	
SAFRAN ELECTRONICS POWER	19 426	197 378	19,48%	37 645	37 645			639 955	10 212	

3.2 Stocks et en-cours

	31.12.2019	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>		
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	59 487-	56 319
Produits finis	31 059	27 654
En-cours de production	16 249	11 842
Marchandises	110	110
Total	106 905	95 925

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

3.3 Créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2020	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	416	416		
Créances clients et comptes rattachés	88 913	88 913		
Créances fiscales et sociales	8 496	8 496		
Autres créances d'exploitation	63	63		
Créances d'exploitation	97 887	97 887		
Créances diverses				
Charges constatées d'avance	141	141		
Ecart de conversion actif				
Créances diverses	141	141		
Dépréciations	(887)	(887)		
Total	97 141	97 141		

3.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Valeurs mobilières de placement	139 919	109 822
Disponibilités	2	0
Valeur mobilières de placement et disponibilités	139 921-	109 822-

3.5 Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières	0	0
Créances d'exploitation	47 693	33 192
Autres créances	3 322	1 553
Total	51 015	34 745

3.6 Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2020 sont de 141 K€.

3.7 Ecarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Néant

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

3.8 Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 274 963			16 €
Actions de présence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Apport/Fusion	31.12.2020
Capital social	20399					20 399
Autres éléments de capitaux propres						
Primes d'émission de fusion, d'apport	66258					66258
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	2040					2040
Réserves indisponibles						
Réserve statutaire et contractuelle						
Réserves réglementées						
Autres réserves	96990					96990
Report à nouveau	108369	-36296			-70696	1377
Acompte sur dividendes						
Subventions d'investissements						
Provisions réglementées	4934		533	-1016		4451
Résultat de l'exercice	65701	-65701	52924			52924
Total	364 691-	(101 997)	53 457-	(1 016)	(70 696)	244 439-

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

3.9 Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	Dotations	Reprises		31.12.2020
			sans objet	avec utilisation	
Amortissements dérogatoires	4552	436		(978)	4 010
Autres provisions réglementées	109				109
Total provisions réglementées					
Total provisions réglementées	4661	435,69	0	(978)	4 119
Garanties de fonctionnement	3571	1 327		(1 031)	3 867
Garanties financières					
Prestations à fournir					
Engagements de retraite et assimilés	9112	1308		(335)	10085
ATA		1364			1364
Contrats commerciaux et créances à long terme					
Pertes à terminaison et pertes en carnet	12007	3197	(6 110)	(656)	8438
Litiges	510				510
Médailles du travail	835	100		(30)	905
Autres	330	453		(345)	438
Total provisions pour risques et charges	26 365-	7 749	(6 110)	(2 397)	25 607-
Résultat d'exploitation		7 526	(6 110)	(2 397)	
Résultat financier		87			
Résultat exceptionnel		135			
Total		7 748	(6 110)	(2 397)	

Engagements de retraite et assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Taux d'actualisation	0,60%	0,50%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	1,50%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge 1,12% - 5%	Table par âge 1,12% - 5%
Age probable de départ personnel cadre	64	64
Age probable de départ personnel non cadre	62	62
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015 TGHF05	INSEE 2013-2015 TGHF05

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(13 977)	(13 778)	0	(13 778)
Valeur de marché des actifs de couverture	0	0	0	0
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(13 977)	(13 778)	0	(13 778)
Ecart actuariel et coût des services passés non comptabilisés au bilan	4 863	3 691	0	3 691
Engagements provisionnés au bilan	(9 114)	(10 087)	0	(10 087)
Coût des services rendus	834	1 025	0	1 025
Coût financier	173	82	0	82
Amortissement des écarts actuariels	126	201	0	201
Evénements spéciaux	0	0	0	0
Charge	1 134	1 308	0	1 308
Rendement attendu des actifs de couverture	0	0	0	0
Prestations payées	(428)	(335)	0	(335)
Variation de provision - dotation (reprise)	706	973	0	973

3.10 Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2020	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	1		
Billets non garantie de trésorerie				
Emprunts et dettes financières divers				
Dépôts et cautionnements reçus				
Avances de l'Etat	8 984	100	8 884	
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus	177	177		
Dettes financières	9 162	278	8 884	0
Avances et acomptes reçus sur des encours	44 310	40 790	2 199	1 321
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 783	29 783		
Dettes fiscales et sociales	27 439	27 439		
Autres dettes d'exploitation	2 153	2 153		
Dette d'exploitation	103 685	100 165	2 199	1 321
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Ecart de conversion passif				
Dettes financières, d'exploitations et diverses				
Produits constatés d'avance	6 798	6 798		
Total	119 645	107 241	11 083	1 321

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

3.11 Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Dettes financières (intérêts courus)	177,0	177,0
dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 952,0	8 976,0
Dettes sociales	27 311,0	21 513,0
Dettes fiscales	4 344,0	1 463,0
Autres dettes	1 857,0	1 534,0
Total	56 641-	33 663-

3.12 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2020 sont de 6 799 K€.

3.13 Ecarts de conversion passif

Néant

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Première monte, produits et prestations associés	311 750,0	227 804,0
Vente d'équipements de défense et sécurité		
Services	26 357,0	23 123,0
Ventes d'études	26 510,0	27 761,0
Autres		
Total	364 617-	278 688-

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
France	207 836,0	186 103,0
Export	156 781,0	92 585,0
Total	364 617-	278 688-

4.2. Transfert de charges

Les transferts de charge de l'exercice sont de 0 K€.

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

4.3. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Dividendes reçus et autres produits de participation	23 204,0	25 942,0
Intérêts et produits assimilés	4,0	12,0
Dépréciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financières		
Différences positives de change	342,0	453,0
Produits financiers	23 550-	26 407-
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières	184	87
Intérêts et charges assimilés	340	0
Différences négatives de change	1 113	472
Charges financières	1 637-	559-
Résultat financier	21 913-	25 848-

4.4. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Variation des provisions réglementées	(4,0)	407,0
Produits sur opérations de gestion	32,0	601,0
Produits sur opérations en capital	42 536,0	30 348,0
Charges sur opérations de gestion	(7,0)	(64,0)
Charges sur opérations en capital	(42 563,0)	(28 923,0)
Autres		
Produits exceptionnels	(6)	2 369-

4.5. Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	61 759,0	(12 802,0)	48 957,0
Exceptionnel	2 370,0		2 370,0
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	1 599,0		1 599,0
Total	65 728-	(12 802)	52 926,0

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

4.6. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	
ACCROISSEMENT	
Provisions réglementées	
Autres	10,0
Participation	4 105,0
Contribution sociale de solidarité	432,0
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	2 672,0
...	
Ecarts latents de taux de change	
Total	7 219-
ACCROISSEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	
ALLEGEMENTS	
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation	
Contribution sociale de solidarité	569
Provisions pour perte de change	
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	335
Autres provisions	10
Provisions sur actif circulant	
Participation	5631
Provision pour dépréciation clients	
Ecarts de change latents	
Total	6545
ALLEGEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	
Déficit reportable	
Amortissements réputés différés	
Total	0

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019 Total	31.12.2020 Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Garanties de restitutions d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution	307	16 667	159	16 508	
Garanties de dispenses de garanties	2876	2 876		2876	
Autres engagements donnés	924	291	165	126	
Total engagements donnés	4 107	19 834	324	19 510	-
Garantie de restitutions d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution					
Garanties de dispenses de garanties					
Autres engagements reçus		119	119		
Total engagements reçus	-	119	119	0	0

5.1.1 Engagements de crédit-bail

Néant

5.1.2 Autres engagements commerciaux

Néant

5.1.3 Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2020, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,17 USD

Comptes annuels 2020
Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROTECHNICS

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2021 : 1 EUR = 1,16 USD
- 2021 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2020 du groupe Safran
- 2022 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2020 du groupe Safran

5.1.4 Autres engagements financiers donnés ou reçus

Néant

5.2 Litiges

Néant

5.3 Effectif moyen

	31.12.2019	31.12.2020
Ingénieurs et cadres	561	534
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	465	438
Ouvriers	165	163
Effectif salarié	1 191	1 135
Personnel mis à disposition	129-	
Effectif total	1 320-	1 135-

5.4 Rémunération des dirigeants

« La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle »

5.5 Transactions avec parties liées

Néant

5.6 Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Néant

5.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

5.8 Evènements post-clôture :

Pas d'évènement significatif

SAFRAN AEROTECHNICS

Société par actions simplifiée au capital de 20.399.408 euros
Siège social : 61, rue Pierre Curie, 78370 Plaisir
639 804 384 RCS Versailles

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin à 10 heures,

Au siège social de la Société, situé 61 rue Pierre Curie 78370 Plaisir,

La société **Galli Participations**, société par actions simplifiée au capital de 334.035.492,20 euros, dont le siège social est situé 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 402 112 403, représentée par son Président, Madame Céleste Thomasson, et détenant l'intégralité des actions représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société,

Agissant en qualité d'associée unique de la Société (l' « **Associée Unique** »),

Etant précisé que le Commissaire aux comptes de la Société, le Cabinet Ernst & Young Audit, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

I - A PREALABLEMENT CONSTATE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président non associé de la Société, Monsieur Stéphane Vitrac a veillé à ce que soient établis les comptes annuels (à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de gestion de l'exercice écoulé conformément aux statuts de la Société.

Les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués au Commissaire aux comptes lui ont été adressés dans les délais statutaires.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice écoulé.

II - A PRIS LES DECISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des charges non déductibles et quitus au Président,
2. Affectation du résultat de l'exercice,
3. Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

*Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
des charges non déductibles et quitus au Président*

L'Associée Unique, ayant pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de la Société établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui se soldent par un bénéfice net de 52 924 264,45 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée Unique approuve en outre l'absence de dépenses et/ou charges non déductibles fiscalement, telles que visées par les dispositions de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Associée Unique donne quitus au Président de la Société de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associée Unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2020	52 924 265,45 euros
Report à nouveau	<u>1 376 016,39 euros</u>
Bénéfice distribuable	<u>54 300 281,84 euros</u>
Affectation	
- versement d'un dividende de 42 euros par action, soit un total de	53 548 446,00 euros
- inscription du solde en report à nouveau	751 835,84 euros

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option globale et expresse du contribuable pour le barème progressif. En cas d'option, le dividende est alors éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158, 3-2° modifié du Code général des impôts.

L'Associée Unique prend acte, qu'au titre des trois derniers exercices, ont été distribuées les sommes suivantes :

Exercice	Dividende global	Montant du dividende unitaire
31 décembre 2019	101 997 040,00 € (1)	80 €
31 décembre 2018	7 012 296,50 € (1)	5,50 €
31 décembre 2017	52 273 483 € (1)	41 €

(1) Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

TROISIEME DECISION

Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Associée Unique prend acte qu'aucune convention nouvelle visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte qui a été signé par l'Associée Unique, la société **Galli Participations**, représentée par son Président, Madame Céleste Thomasson, pour servir et valoir ce que de droit.



Galli Participations,
Représentée par son Président,
Céleste Thomasson